



établissement
national des
invalides de
la marine

SECURITE SOCIALE
DES MARINS

20
11

Rapport
d'activité
de l'ENIM

Préambule

- 04. L'éditorial du président du Conseil d'administration, Patrick Quinqueton
- 05. L'éditorial du directeur, Philippe Illionnet
- 06. L'ENIM en quelques mots
- 07. Nos assurés en quelques chiffres

2011, les faits marquants

- 09. Les événements à retenir
- 10. Les prestations et services aux assurés
- 12. L'action sanitaire et sociale
- 13. Le service du contrôle médical
- 14. Les projets informatiques
- 15. Le juridique
- 16. Les comptes
- 17. La communication
- 18. Les agents

2011, quelques chiffres

L'éditorial du président du Conseil d'administration, Patrick Quinqueton



Le nouveau statut de l'ENIM, entré en vigueur en 2010, a confirmé les missions historiques du régime spécial de sécurité sociale des marins que met en œuvre l'établissement, dans les branches maladie, retraite, taxation ou bien encore l'aide sociale.

Des missions inchangées, mais un mode de gestion rénové en profondeur ; l'ENIM est désormais gouverné par un conseil d'administration de huit membres. C'est dans ce nouveau contexte que j'ai pris mes responsabilités de président de ce conseil en mars 2011.

Le nouveau statut de l'établissement permet ainsi en 2011, et pour les années à venir, d'inscrire clairement ces missions dans le paysage national de la protection sociale et de ne plus être un régime spécial à part mais bien un régime social à part entière. Cette nouvelle place au cœur des enjeux de la protection sociale française va nous permettre de développer ou de consolider nos relations partenariales avec les autres régimes et ce faisant de pérenniser notre établissement dans sa spécificité, devrais-je dire dans sa complémentarité, au regard des autres régimes.

Patrick Quinqueton
*Président du Conseil
d'administration*

Les 8 membres du Conseil d'administration

Patrick QUINQUETON,
Président du Conseil d'administration
Conseiller d'état

Jean-François BERNICOT
Vice-Président du Conseil
d'administration
Conseiller maître à la Cour des
Comptes

Jean-Claude DIQUET
Inspecteur général de l'administration
du développement durable

Bruno BARADUC
Inspecteur général des affaires
maritimes

Michel QUIMBERT
Président du Conseil supérieur de la
marine marchande

Pierre-Georges DACHICOURT
Président du Comité national des
pêches et des élevages marins

Goulven BREST
Président du Comité national de la
conchyliculture

Gérard D'ABOVILLE
Président du Conseil supérieur de la
navigation de plaisance et des sports
nautiques

L'éditorial du directeur, Philippe Illionnet



Comme l'explique Patrick Quinqueton, les enjeux de notre nouveau statut se sont d'ores et déjà matérialisés en 2011 par des changements profonds.

L'installation du Conseil d'administration a permis de prendre les mesures de gouvernance nécessaires à la nouvelle vie statutaire de l'ENIM et à son pilotage.

Devenir un établissement administratif de plein exercice passe par l'obligation qui nous est faite de signer une convention d'objectifs et de gestion (COG) avec l'Etat. 2011 a ainsi été l'année des audits préalables à notre future COG et à l'élaboration d'un projet d'établissement. En interne, cela nous permet d'optimiser les ressources pour mieux satisfaire l'affilié, marin, armateur ou professionnel de santé. En pratique, la COG se traduira par la fixation d'objectifs annuels de performance de la qualité de service (délais de remboursement, taux de réponse aux appels téléphoniques...).

Autre fait marquant : la traduction concrète de la décision du Gouvernement de transférer à La Rochelle le siège de notre établissement. Aujourd'hui en construction, l'immeuble nous sera livré en septembre 2012.

Nous avons également pris en 2011 l'importante décision de fermer le centre de Bordeaux et de transférer progressivement les dossiers vers les deux autres centres maladies basés à Lorient et Saint-Malo.

Ces changements structurels nous ont amené à mener le reclassement d'un certain nombre de nos agents, avec un accompagnement qui s'est voulu personnalisé pour chacun d'entre eux, et en parallèle de nombreuses actions de recrutement.

2011 marquera pour l'ENIM et ses agents un tournant. L'établissement voit se rénover son organisation pour poursuivre de manière efficiente sa mission originelle, celle de garantir la protection sociale en faveur des marins et de leurs familles.

Philippe Illionnet
Directeur

L'ENIM en quelques mots

30 017 marins actifs affiliés à l'ENIM

dont **13 311** au commerce et à la plaisance
et **16 706** à la pêche et conchyliculture.

121 066 pensionnés

28 424 ayants droit

70 391 femmes et **109 116** hommes

et **678** étudiants à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime

1 901 élèves des lycées professionnels maritimes

Nos missions

L'Etablissement a pour mission de gérer le **régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer** du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance professionnelle. Il offre une protection contre les risques :

- accident du travail, maladie, maternité, invalidité, décès par la caisse générale de prévoyance (CGP)
- vieillesse par la caisse de retraites des marins (CRM).

Il assure la **taxation et le recouvrement** des contributions et cotisations sociales.

Il assure une mission **d'action sanitaire et sociale** via des aides individuelles et collectives et des actions de prévention.

Il concourt à la **prévention des risques professionnels** maritimes.

Il coordonne l'action des institutions sociales maritimes et participe, le cas échéant, à leur financement.

Il contrôle, par le biais de son **service du contrôle médical** les prescriptions d'arrêts de travail et de soins, les applications de la tarification des actes sanitaires, les activités des professionnels de santé et des centres de soins.

Carte d'identité

Nom : Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM)

Mission : gestion du régime de sécurité sociale des marins

Directeur : Philippe Illionnet
Directeur adjoint : Stéphane Bonnet

Statut : établissement public à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle des ministres chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget

Nombre d'agents : 440

Localisation :

Siège (direction, services supports et agence comptable) : Paris et La Rochelle à partir du 1^{er} octobre 2012

Trois centres de prestations maladie : Saint-Malo, Lorient, Bordeaux (fermeture prévue en septembre 2013)

Centre des pensions et des archives : Paimpol

Centre des cotisations des marins et armateurs : Saint-Malo

Service du contrôle médical : Paris, Bordeaux, Saint-Malo, Lorient, Marseille

Profil du marin actif

En moyenne en 2011, le marin assuré à l'ENIM est âgé de **40 ans**, travaille en **7^{ème} catégorie**. Quand il affilié ses ayants droit à l'ENIM (28 % des cas), il a **1,7 personnes à charge** (1,3 enfants en moyenne).

Ses dépenses d'assurance maladie s'élèvent à **2 369 € par an** (2 241 € en 2010). Celles de ses ayants droit à **1 340 €** (1 308 € en 2010).

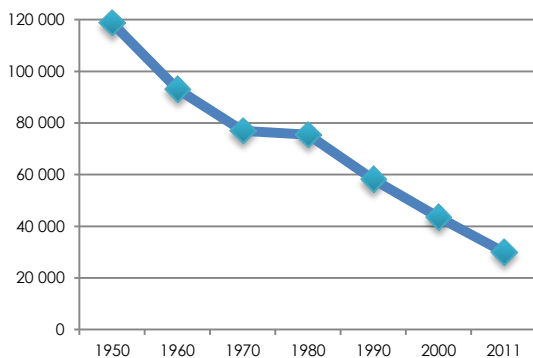
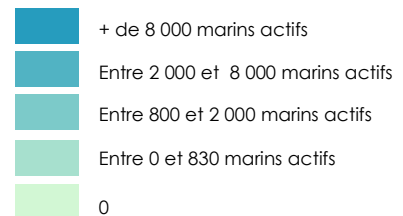
Le montant moyen des cotisations du marin actif est de **5 210 € par an** (la part moyenne versée par l'employeur est de 2 233 € ; et celle du marin s'élève à 2 977 €). Le marin verse en outre des cotisations auprès de la Caisse Maritime d'Allocations Familiales (versements poursuivis quand il devient pensionné, sauf exonération).



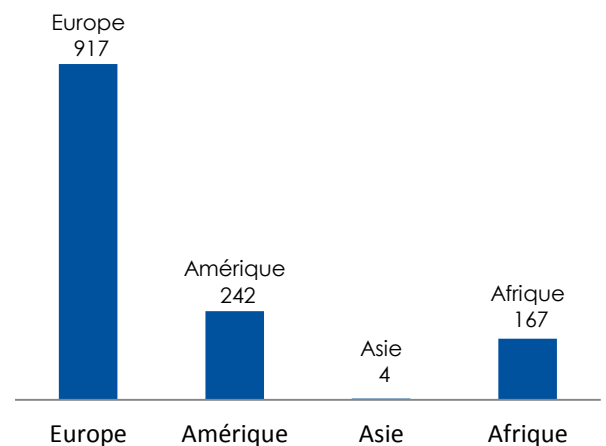
Répartition géographique des marins sur le littoral

Près d'un tiers des marins actifs sont domiciliés en Bretagne (9 201), puis dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 276), Basse Normandie (2 095), Pays de la Loire (2 579), et Poitou Charentes (2 116). 1 334 marins sont domiciliés à l'étranger, dont la majorité au Portugal (452) et en Espagne (321).

(source : MERES)

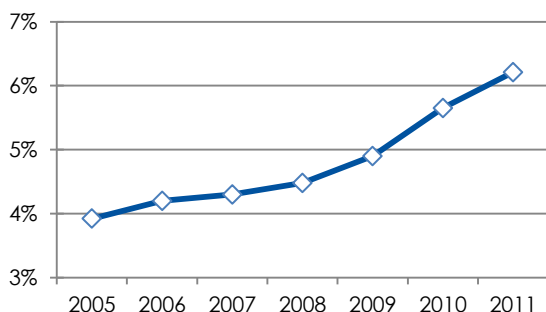


Effectifs des marins de 1950 à 2011

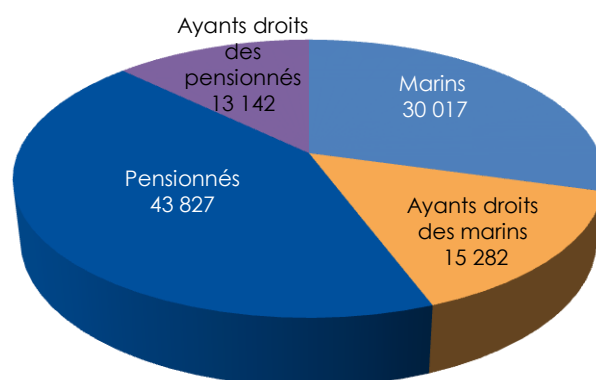


Effectifs des marins étrangers par continent

Nos assurés en quelques chiffres



Part des femmes marins dans les effectifs



Assurés CGP pour la maladie

ENIM

Profil du marin pensionné

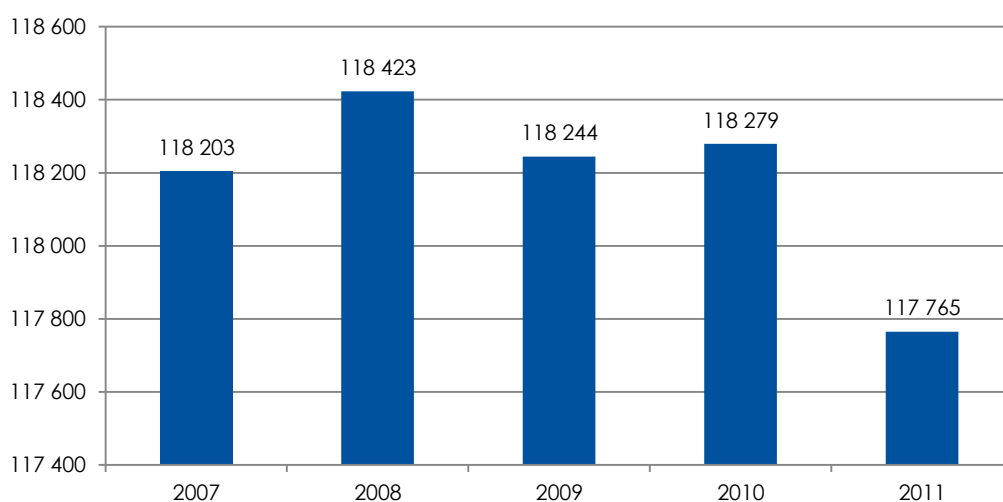
En moyenne, le marin pensionné de l'ENIM a **71 ans**, une pension basée sur **19 annuités** d'activité et sur la **7^{ème} catégorie**. Il bénéficie de sa pension pendant 22 ans et a une espérance de vie moyenne de 78 ans.

A la Caisse de Retraite des Marins (CRM), s'il a de 3 mois à 15 ans d'activité validés, sa catégorie est plutôt la 5^{ème} ; il bénéficie de sa retraite pendant 15 ans. S'il a plus de 15 ans validés, sa catégorie est la 9^{ème} ; il bénéficie de sa retraite pendant 24 ans.

A la Caisse Générale de Prévoyance (CGP), la 6^{ème} catégorie est la catégorie moyenne des pensions d'invalidité. En moyenne, le titulaire d'une pension de réversion a 77 ans et dispose de sa pension pendant 20 ans.

36% des pensionnés ENIM bénéficient de l'assurance maladie CGP.

Evolution du nombre de pensionnés (pensions vieillesse CRM)



Les événements à retenir

Installation du Conseil d'administration

L'entrée en vigueur du nouveau statut de l'établissement par le Décret n°2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'ENIM, s'est traduit en 2011 par l'installation du Conseil d'administration qui s'est réuni à quatre reprises.

Définition d'un projet d'établissement

La direction a initié au printemps 2011 la définition d'un projet d'établissement pour répondre à sa vision, celle de faire de l'ENIM une caisse de sécurité sociale de plein exercice. Ce projet a pour objectif de répondre aux attentes des ressortissants et des tutelles en augmentant la performance de l'établissement par un meilleur pilotage et une meilleure gestion, par une centralisation et une organisation des procédures, des axes d'amélioration qui seront inclus dans la future convention d'objectifs et de gestion.

Transfert du siège à La Rochelle

La décision du Gouvernement de transférer à La Rochelle le siège de l'établissement s'est concrétisée en 2011. En effet, l'ENIM a signé un bail pour un futur immeuble à construire dans la zone d'activité des 4 Chevaliers située sur la commune de Périgny et livré en septembre 2012. Par ailleurs, 16 agents – dont 5 recrutés sur place – ont pris leurs fonctions dans des bureaux loués au Conseil général dès le 1^{er} septembre 2011. Ce transfert s'est accompagné d'une aide au reclassement des agents restant en région parisienne et par le recrutement de nouveaux agents.

Fermeture du centre de Bordeaux

L'engagement de la procédure publique d'expropriation qui touche le centre de Bordeaux ainsi que la nécessité de rationaliser les implantations immobilières de l'ENIM ont conduit la direction à décider en février 2011 la fermeture du site de Bordeaux à l'horizon 2013. Lors de la décision, 33 agents de l'ENIM étaient concernés. Afin de permettre leur reclassement dans les meilleures conditions et notamment leur souhait général de demeurer sur l'agglomération bordelaise, la direction de l'ENIM a diligenté plusieurs actions : le recours à la collaboration de la Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, la rédaction des CV et la prise de contact avec des recruteurs potentiels locaux.

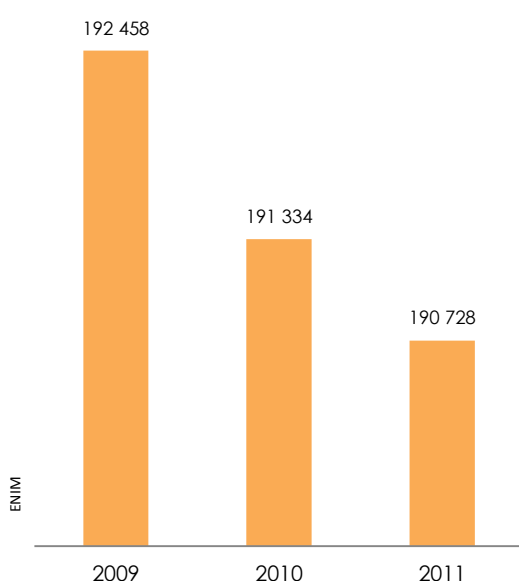
Réalisation de deux audits

En septembre et jusqu'à fin octobre 2011, l'ENIM a accueilli deux missions d'audit distinctes. La première a été organisée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et le Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD). Les deux inspecteurs mandatés ont à la suite de cet audit présenté des préconisations au Ministère de la santé en vue de la conclusion d'une 1^{ère} convention d'objectif et de gestion (COG) entre l'Établissement et l'État. La seconde a été programmée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et par le Contrôle Général Economique et Financier (CGEFI). Elle s'inscrit dans le cadre national de la certification des comptes de l'État prévue par la Loi organique relative aux finances (LOLF). A l'occasion de cette certification, la Cour des comptes a émis, notamment, une réserve substantielle tenant à la valorisation, dans les comptes de l'État, de ses opérateurs. Dans ce contexte, la DGFIP et le CGEFI, en liaison avec la Cour des Comptes, ont conduit des audits conjoints, dont celui de l'ENIM. Il s'agissait d'évaluer la maîtrise des risques comptables et financiers et d'établir des recommandations visant à améliorer le dispositif de contrôle interne comptable et financier ainsi que la qualité comptable de l'établissement.

Prestations d'assurance maladie-maternité

En 2011, les trois centres de liquidation des pensions (CLP) de l'ENIM ont géré la protection de **102 268 personnes** (contre 109 419 en 2010) couvertes au titre des assurances maladie et maternité de la Caisse générale de prévoyance (CGP). Soit : **73 844 assurés** (30 017 marins, 43 827 pensionnés), 28 424 ayants droit (15 282 chez les actifs et 43 827 chez les pensionnés).

Nombre de bénéficiaires consommant



Mon compte assuré

3 948 ouvertures

de compte en 2011.

Un remboursement simplifié pour l'assuré grâce aux conventions avec les mutuelles dans le cadre de la norme NOEMIE

Entretien avec Sabine Bonnet, gestionnaire du conventionnement avec les organismes complémentaires

En signant des conventions avec les mutuelles, l'ENIM garantit à ses assurés un remboursement direct de leurs soins sans qu'ils n'aient à envoyer un décompte. En effet, c'est l'ENIM qui, après avoir remboursé la part sécurité sociale à l'assuré, envoie le décompte à la mutuelle qui remboursera à son tour l'assuré au titre de la part complémentaire. En 2011, Sabine Bonnet a pris en charge le renouvellement de ces partenariats. Elle nous en dit plus sur cette mission.

Quels étaient les enjeux de cette mission ?

Il s'agissait d'un chantier important puisqu'en septembre 2011 ont été identifiées 188 mutuelles dont la convention arrivait à terme en décembre 2011. La clause de durée de 3 ans qui réglementait nos engagements a par ailleurs été modifiée pour évoluer sur une durée indéterminée.

Objectif : éviter de sanctionner nos assurés par des procédures administratives trop complexes et des délais de remboursement plus longs.

Comment avez-vous procédé ?

J'ai d'abord entrepris une démarche de sensibilisation auprès des mutuelles, un interlocuteur administratif ayant été identifié pour chacune d'entre elles. Ensuite, après décision de la direction, j'ai entrepris la démarche de renouvellement des conventions, avec la création d'un tableau de suivi. Pour favoriser l'échange de données informatiques de remboursements des soins, il fallait également veiller au respect d'un cahier des charges technique.

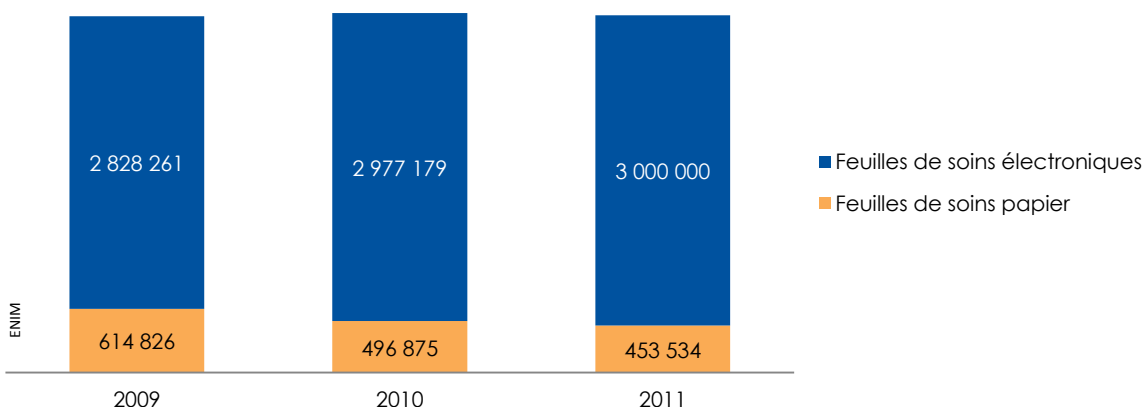
Quelles ont été les résultats de cette démarche ?

Des conventions ont été signées avec les 188 mutuelles pour lesquelles le contrat arrivait à terme. 82 conventions mentionnant la nouvelle clause ont été signées avec des mutuelles pour lesquelles l'échéance était prévue en 2013 ou 2014. Enfin, 37 conventions ont été signées avec de nouvelles mutuelles.



Les prestations et services aux assurés

Nombre de feuilles de soins



Pensions de retraite et d'invalidité

En 2011, le Centre de pensions (CDP) de Paimpol a servi un volume de **127 143 pensions**, au titre de la Caisse de retraite des marins (CRM) et de la Caisse générale de prévoyance (CGP), à **121 066 bénéficiaires** (6 077 d'entre eux cumulant des pensions des deux caisses).

Pensions servies

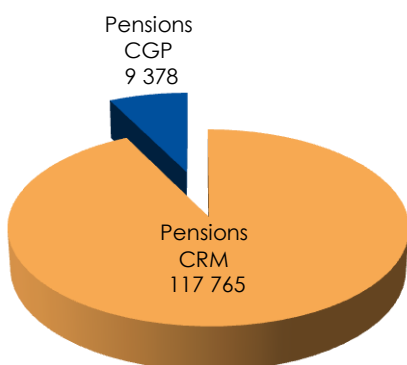
La baisse du nombre des pensions est observée pour la 3^{ème} année consécutive : 117 765 pensions de retraite ont été servies par la CRM, contre 118 279 en 2010 (- 0,43 %).

Les pensions d'invalidité servies par la CGP diminuent également : 9 378 contre 9 607 en 2010 (- 2,38 %).

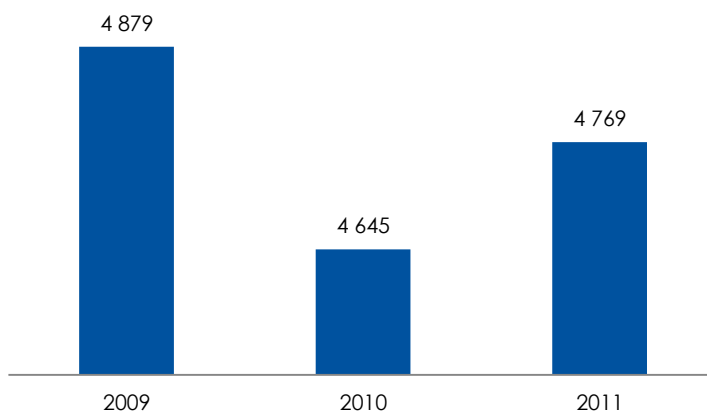
Pensions concédées

Sur la CRM, le volume des concessions diminue s'agissant des pensions allouées en droit direct aux marins (2 329 contre 2 542 en 2009). Il augmente s'agissant des pensions attribuées aux ayants droit (2 440 contre 2 193 en 2010).

Sur la CGP, le volume des pensions d'invalidité concédées aux marins et aux ayants droit augmente, avec 261 pensions allouées contre 239 en 2010.



Répartition par type de pensions



Nombre de primo liquidation

Une primo liquidation correspond pour une pension de retraite à la mise en paiement de la première mensualité.

Dépenses de l'action sanitaire et sociale

En 2011, les dépenses d'action sanitaire et sociale de l'ENIM s'établissent globalement à **8 023 023 €**, et se répartissent de la façon suivante :

- au titre des subventions aux services sociaux et aux organismes : **2 913 200 €**
- au titre des prestations extralégales : **4 669 987 €**
- au titre de la prévention maladie: **439 836 €**

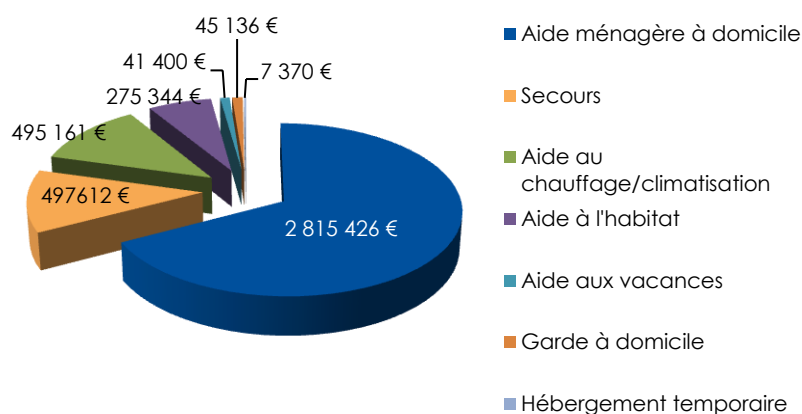
Subventions

- Service Social Maritime : 1 500 000 €
- Association pour la gestion des institutions sociales maritimes (Agism) : 580 000 €
- Equipement/fonctionnement : 463 200 €
- Institut Maritime de Prévention : 370 000 €

Les prestations servies par l'ENIM au titre des interventions sociales sont complémentaires à celles versées par la Caisse générale de prévoyance (CGP) et la Caisse de retraite des marins (CRM).

Elles sont destinées aux actifs, aux pensionnés et aux personnes handicapées et concernent :

- le versement d'aides aux personnes âgées
- les secours
- les interventions diverses



Répartition des dépenses de l'action sanitaire et sociale en 2011

L'**aide-ménagère à domicile** demeure le premier poste de dépenses de l'action sanitaire et sociale et le soutien central aux personnes âgées avec un budget de 2 815 426 € (contre 2 855 540 € en 2010). Le nombre de prises en charge est en baisse, avec 1 669 prises en charge, contre 1 840 en 2010.

Le nombre d'**aides au frais de chauffage** servies en 2011 est en hausse pour s'établir à 1 981 alors qu'il était relativement stable en 2009 et 2010, avec respectivement 1 755 et 1 757 allocations accordées. Les dépenses sont également en hausse avec une dépense de 495 161 € contre 441 786 € en 2010. L'allocation moyenne servie est également en diminution et s'élève à 249,95 € contre 251,44 € en 2010.

La baisse des **secours** est liée au fait que la dépense enregistrée en 2010 intégrait les dispositifs exceptionnels mis en place par l'ENIM pour contribuer à l'indemnisation des victimes de la tempête Xynthia du printemps 2010 et pour participer à l'accompagnement social des marins sétois précarisés à la suite de la crise de la pêche thonière.

Au nombre de 823, les secours ont totalisé 497 612 € (soit une baisse de 35,4 % par rapport à 2010) ainsi répartis :

- 8 événements de mer ont donné lieu au versement d'une somme de 28 821 € pour les secours d'urgence répartie entre 5 bénéficiaires
- 236 792 € pour les secours ordinaires liés à la maladie et aux accidents (soit une baisse de 39,77 %). 100 secours étant liés à des risques professionnels et 486 secours à des risques non professionnels.
- 232 000 € pour les secours pour frais d'obsèques au bénéfice de 232 personnes, soit une baisse de 17,14 %

Etre médecin conseil, entre contrôle et prévention

Entretien avec Jeanine Aubertin, médecin conseil à Lorient

Depuis trois ans, cette ancienne médecin généraliste suit et accompagne les marins. Chaque mois, elle compte environ 300 à 400 marins en arrêt maladie sur les 9 000 que compte sa « circonscription », de Morlaix aux Sables d'Olonne. Son service, le centre médico-administratif, regroupe 5 personnes, dont 2 médecins-conseil. « *En tant qu'expert médicolegal, notre rôle le plus connu consiste à faire appliquer la réglementation de la sécurité sociale et à contrôler les arrêts de travail des marins* », introduit-elle. Mais ceci n'est finalement qu'une partie des tâches que Jeanine Aubertin effectue au quotidien. « *Nous sommes aussi là pour qualifier les risques d'accidents de travail, maladies en cours de navigation – spécificité du régime des marins – et hors navigation. Car selon le cas, cela influe sur les indemnités que touche le marin pendant son arrêt.* »

« Accompagner c'est bien, prévenir le risque c'est mieux »

Et si la majorité des dossiers se font sur pièces, le médecin-conseil est parfois amené, ici aussi, à rencontrer le marin malade ou accidenté. « *S'il peut se déplacer, il vient ici, à Lorient, sinon nous y allons, précise-telle. Et quand ce n'est pas possible, l'ENIM a signé des accords avec des généralistes*

ou des médecins-conseils de la CPAM qui voient le patient pour nous. »

Très impliquée, Jeanine Aubertin apprécie également le rôle qu'elle joue en matière de prévention, en lien avec la Direccte Bretagne, l'Institut maritime de prévention ou les médecins des gens de mer.

« *C'est une tâche très importante que nous menons en commun, ajoute-t-elle. Accompagner, c'est bien. Prévenir le risque, c'est mieux. Tout le monde est sensible à ces questions. Ensemble, nous avançons.* »



En partenariat étroit avec les médecins des gens de mer, le médecin-conseil de l'ENIM est aussi amené, parfois, à assister le marin quand, suite à un arrêt prolongé, il s'avère inapte à poursuivre son activité. « *Qu'il s'agisse de déterminer un taux d'incapacité ou une inaptitude au travail, nous tâchons toujours de prendre la meilleure décision possible pour le marin en fonction de la réglementation liée au Code de la sécurité sociale et à son régime spécial.* »

Le conseil supérieur de santé en chiffres

888 dossiers examinés (837 en 2010)

325 cas étudiés pour l'invalidité pour maladie professionnelle.

17 demandes de révision de pensions antérieurement concédées à ce titre.

184 d'invalidité pour accident, **27** demandes de révision

1^{er} motif des pensions concédées : pathologie des membres supérieurs.

130 demandes de pension anticipée pour cause d'inaptitude à la navigation

1^{er} motif des demandes de reconnaissances des risques professionnels : les maladies (325 demandes de reconnaissance dont 243 accords). Amiante : 81 dossiers (79 accords), TMS : 244 dossiers (169 accords).

2^{ème} motif : demandes liées aux accidents

Création du Conseil supérieur des gens de mer

En décembre 2011 a été créé le Conseil supérieur des gens de mer par fusion du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels et du bien-être des gens de mer et du conseil supérieur de l'ENIM, visant à ce que les questions concernant les gens de mer soient évoquées dans une instance consultative unique.



ENIM

LISE, simplification des échanges avec la Direction des affaires maritimes (DAM)

Entretien avec Marie-Laure Robo, Division des systèmes informatiques ENIM

LISE c'est quoi ?

LISE ou Ligne de Service, est un programme de simplification et de rationalisation des données échangées avec la DAM. Celui-ci se traduira par la mise en place d'un portail commun de télédéclaration accessible 24h/24 sur lequel les armateurs pourront déclarer directement leurs lignes de service.

Quels sont les objectifs poursuivis par ce projet ?

LISE s'inscrit dans la démarche de modernisation de l'Etat, dont la dématérialisation des procédures administratives constitue un levier d'amélioration de la qualité de service et de la qualité des lignes de services qui servent ensuite au calcul des droits à prestations maladie et pensions.

Quels seront les bénéfices apportés par ce portail ?

Demain, l'armateur saisira directement et sera donc responsable de sa déclaration. Les contrôles se feront en amont, et non pas *a posteriori* comme c'est le cas actuellement. Ce processus de contrôle permettra à la fois de lutter contre la fraude et d'éviter les trop nombreuses rectifications, lourdes charges de travail pour les équipes. Les armateurs auront également la possibilité de consulter et payer en ligne leur titre de taxation.

C'est un projet qui se déroule sur plusieurs années. Que s'est-il passé en 2011 ?

En 2011 ont été mobilisées les ressources DAM et ENIM, ce qui a permis au projet d'aller de l'avant. La première grande étape a été franchie fin mai 2012 avec la bascule en production du portail LISE dans sa première version, destinée d'abord aux agents DAM et ENIM, ce qui nous permet d'anticiper une ouverture du portail aux armateurs et aux marins pour fin 2013.

RNCPS, optimiser la qualité de service par un répertoire commun

L'objectif de ce répertoire national commun de la protection sociale est à la fois de simplifier les démarches des assurés sociaux et de renforcer l'efficacité des organismes. A l'origine de cette création, le constat qu'un nombre non négligeable de fraudes était commis parce que chaque organisme gérait de manière autonome et étanche ses données sociales. La mise en place de partage des données avait donc pour objectif de réduire ces fraudes. L'ENIM travaille actuellement sur son système d'information pour partager ses données et ainsi devenir l'un des contributeurs de ce répertoire. En 2011 a été réalisée l'analyse du domaine maladie prestations Espèces et Pensions pour l'alimentation du répertoire. Le développement et la mise en œuvre sont prévus pour 2012.

PENHIR, modernisation du système d'information des pensions

Les évolutions techniques et réglementaires ont amené l'ENIM à revoir le système d'information des pensions sous un projet qui a pris le nom de PENHIR. Complètement dématérialisé, le système permettra en 2013 de garantir la qualité de la dépense tout en renforçant la capacité de contrôle et de traçabilité.

Faute inexcusable de l'employeur

La décision n° 2011-127 QPC du conseil constitutionnel du 6 mai 2011 a eu pour conséquence de permettre aux marins victimes d'accident du travail et de maladie professionnelle d'invoquer la faute inexcusable de leur employeur devant les juridictions de la sécurité sociale afin d'obtenir une majoration de leur pension d'invalidité accident et une indemnisation des préjudices subis. Cela était auparavant interdit par l'article 20 du décret du 17 juin 1938.

Le code de la sécurité sociale n'est pas strictement applicable à l'ENIM en la matière, mais les affaires portées devant les juridictions, principalement pour les marins victimes de l'exposition à l'amiante, sont en nette augmentation sur la fin de l'année. Les premiers jugements en la matière interviendront dans le courant de l'année 2012.

Evolution du cadre juridique en 2011

Convention avec la Direction des affaires maritimes

Si dans le cadre du décret n°2010-1009 du 30 août 2010 portant sur l'organisation administrative et financière de l'ENIM, cet établissement relève de la triple tutelle des directions de la sécurité sociale, du budget et des affaires maritimes, les liens historiques qui ont été tissés avec cette dernière se poursuivent à travers une étroite coopération. Une convention entre la direction des affaires maritimes et l'ENIM retrace la répartition des missions et les nouvelles modalités de coopération entre les services.

Simplification des procédures à l'égard des marins et armateurs

En vue de faciliter les demandes liées à la mobilité des marins a été élaboré pour l'employeur un questionnaire unique de demande de mobilité quel que soit le pays destinataire du marin. Au préalable, aucun imprimé adapté n'était établi et les employeurs devaient, soit formaliser leur demande librement, soit utiliser des imprimés d'autres régimes mais ne comportant pas les informations nécessaires à la gestion des marins comme la référence du navire ou la fonction du marin.

L'ouverture du droit à une pension de retraite aux marins étrangers

Le code des transports a ouvert un droit à pension de retraite de l'ENIM au profit des marins étrangers, ressortissants d'Etats non communautaires et non liés à la France par une convention bilatérale de sécurité sociale, dès lors qu'ils sont embarqués sur des navires battant pavillon français (hors Registre International Français - RIF).

Contentieux 2011

L'ENIM gère trois types de contentieux : le contentieux général, lequel porte d'une part, sur les litiges relatifs à la réglementation de la Caisse Générale de Prévoyance et de la Caisse de Retraite des Marins et d'autre part, sur le recouvrement des cotisations, le contentieux dit « technique » qui concerne plus spécifiquement les contestations liées au taux d'incapacité permanente partielle, et enfin les recours contre tiers qui ont pour finalité de recouvrer auprès des tiers responsables de dommages causés à des affiliés de l'ENIM, le montant des prestations versées du fait de ces dommages. En 2011, 268 affaires ont reçu une solution aux termes d'accords amiables ou de décisions de justice.

Contentieux général : sur les 97 affaires jugées, 25 ont été gagnées, 12 perdues et 60 dossiers ont donné lieu à désistement, radiation, caducité ou ont été déclarés irrecevables. Par ailleurs, 104 recours ont été formés.

Contentieux technique : 34 affaires ont été jugées, 17 étant gagnées et 14 perdues. 3 dossiers ont été rejetés pour irrecevabilité. 26 recours ont été enregistrés.

Actions contre les tiers responsables : 137 dossiers ont été soldés et 242 nouveaux recours ont été enregistrés par l'ENIM.

Le montant des débours recouverts au titre l'année 2011 s'élève à 1 235 723 €. Les actions résultent principalement d'accidents de la circulation et d'agressions.

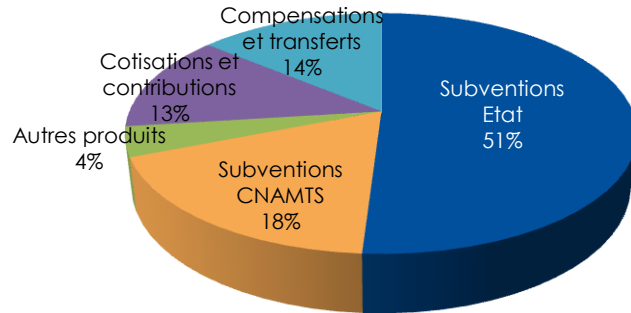
Certification des comptes

Les comptes annuels de l'ENIM ont donné lieu à l'exercice de certification prévu par l'article L114-8 du code de la sécurité sociale.

Au vu des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine examinés, cette certification a été accordée avec une réserve pour limitation sur la maladie.

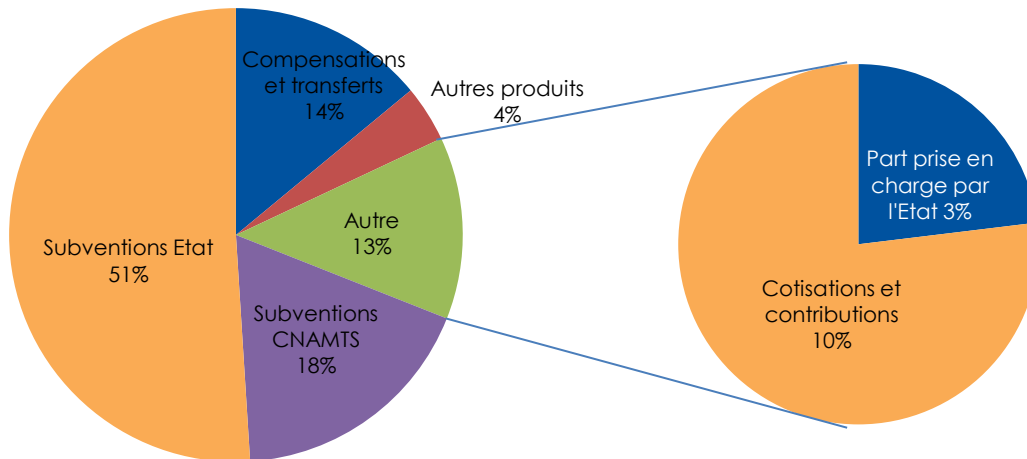
Les sources de financement

Pour un cumul de produits de 1,6 milliards d'euros



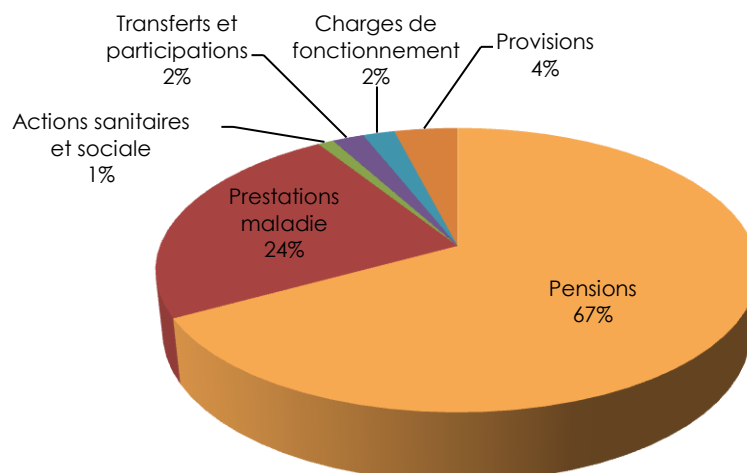
Détail des ressources propres

Les cotisations sont les ressources propres de l'ENIM, une part est prise en charge par l'Etat.



La ventilation des charges en 2011

Sur 1,6 milliards d'euros, les dépenses obligatoires représentent plus de 90 % des charges de l'établissement.



Partenariat avec Le Marin

L'ENIM a repris le partenariat avec le journal Le Marin, tout en le faisant évoluer. « Actus ENIM » est devenu « Protection sociale des gens de mer, rubrique réalisée avec l'ENIM ». Cela permet de rendre claire la ligne éditoriale qui est de parler de l'environnement social dans lequel travaille l'ENIM et des préoccupations des ressortissants. Par ailleurs, d'une simple page, nous sommes passés à une double page, ce qui permet de traiter plus d'informations, dans des formats différents (reportage, article pratique, interview...). Enfin, la périodicité a également évolué pour fidéliser le lectorat du Marin à la lecture de ces pages. Trois numéros sont parus en 2011 en juin, septembre et novembre.

Etude d'image et de satisfaction

La direction de l'ENIM a souhaité en juin 2011 une étude globale, portant sur la perception et le degré de satisfaction des services rendus, de l'accueil physique et téléphonique, de manière plus globale, de l'image de l'ENIM. Menée par deux cabinets spécialisés extérieurs, l'enquête a été conduite à l'externe d'une part, auprès de 319 bénéficiaires et 89 armateurs interrogés tant sur des questions qualitatives que quantitatives entre juillet et octobre 2011. Les résultats de l'étude révèlent que l'établissement est perçu par ses bénéficiaires comme « compétent, professionnel et humain, utile et honnête » et obtient la confiance de 96 % d'entre eux. Un sentiment partagé par les armateurs qui, à 92 %, se disent « satisfaits de la gestion des prestations proposées par l'ENIM ». Ces deux catégories ont néanmoins souligné la difficulté d'accès direct aux agents, notamment par le biais du téléphone.

A l'interne d'autre part, l'étude s'est déroulée de fin septembre à mi-octobre 2011. 60 personnes y ont participé lors des focus groupes et 15 entretiens individuels avec 15 cadres. Les agents perçoivent l'ENIM comme un organisme légitime du monde maritime, au cœur d'enjeux politiques, conscients qu'il évolue dans un système de contraintes. L'accueil des assurés leur semble également difficile d'accès. Ils apprécient la politique de communication développée par la direction mais souhaitent que la communication interne et externe soient plus développées.

Nouvelle version du site www.enim.eu

Mis en ligne le 3 novembre 2011, le nouveau site de l'ENIM se veut moins institutionnel, plus dynamique, avec une organisation de l'information plus claire et plus accessible. Il poursuit sa vocation de tenir informés ses bénéficiaires et les armateurs de leurs droits et leurs démarches en matière de prévoyance, de retraite, d'aides extra-légales et de cotisations. La navigation en est facilitée avec quatre grandes rubriques que sont l'ENIM et la présentation de l'établissement, les prestations, les cotisations et contributions et, enfin, une foire aux questions. Sans oublier les accès aux services en ligne Mon compte assuré et Professionnels de santé : mon espace pro, présents dès la page d'accueil et tout au long de la navigation.

Site Naiade

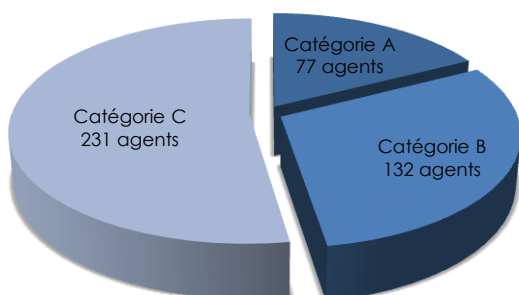
Pour sa huitième année d'ouverture, le site Naiade (base d'information et de documentation juridique maritime) a continué d'enregistrer une progression de ses visiteurs : 25 086 contre 21 822 en 2010. Dans le même temps, le nombre de pages consultées a également augmenté de près de 18 % (soit 12 479 pages en plus) ; 82 773 pages visitées en 2011 contre 70 294 en 2010.

*Un profil***440 agents****Une population féminine à 75 %****83,86 % agents titulaires, 15,58 % non titulaires**

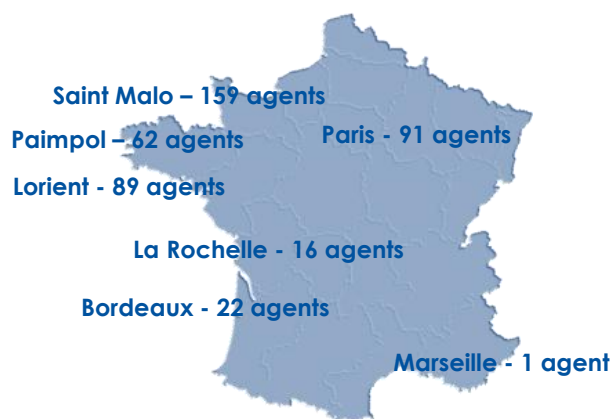
En 2011, la part des agents non titulaires a progressé de 4 %, et sensiblement sur la catégorie C. Face aux difficultés de recrutement de fonctionnaires sur les postes, le recours à des contrats publics s'est avéré très positif en apportant des compétences nouvelles d'agents en provenance d'organismes de protection sociale. A noter également l'apparition dans les chiffres 2011 des personnels sous convention de mise à disposition par l'UCANSS.

Moyenne d'âge : 50 ans. Compte tenu des éléments actuels réglementaires, dans les 5 ans à venir, le nombre susceptible de départs à la retraite, avec comme critère l'âge légal de départ, représente près d'un quart de l'effectif total, soit 98 agents.

Ancienneté moyenne : 16 ans (soit 3 ans de moins qu'en 2010). Un peu plus d'un tiers des agents de l'ENIM ont entre 0 et 6 ans d'ancienneté au sein de l'ENIM. Ces chiffres sont la conséquence de la finalisation du transfert du siège, ainsi que du nombre élevé de départs à la retraite en 2011 et des recrutements qui en découlent.

**Répartition par catégorie**

Entre 2005 et 2011, sur les 67 diminutions d'emplois, le nombre d'agents de catégorie A a augmenté de 20 emplois, alors que les catégories B et C ont baissé respectivement de 37 et 50 emplois.

Une répartition*2011, une année challenge pour les RH*

Les changements structurants qui ont marqué l'ENIM en 2011 ont été au cœur des préoccupations du département des ressources humaines.

Un travail personnalisé de reclassement a été effectué pour les agents du siège de Paris et le site de Bordeaux, accompagné de recrutements en vue de l'installation du siège à La Rochelle.

Reformé autour de deux pôles - pôle gestion des agents et pôle employeur - l'équipe s'est installée en septembre dans les locaux de l'antenne avancée de l'ENIM à La Rochelle.

*Les mouvements***32 départs en retraite** (contre 18 en 2010)**52 recrutements****21 mobilités** à 85 % au départ des sites en voie de fermeture de Paris et Bordeaux

L'ENIM, avec **6,25 % de taux d'emploi de travailleurs handicapés** remplit toujours son obligation d'emploi fixée à 6 % par la loi

Chiffres décembre 2011

- 20.** Bénéficiaires des prestations de l'ENIM
Effectifs des marins par catégorie et secteur d'activité

- 21.** Répartition des marins sur le littoral (selon leur lieu de gestion maritime)
Marins étrangers (effectif par pays)

- 22.** Remboursements de la Caisse Générale de Prévoyance pour les assurances maladie, accidents du travail, maternités

- 23.** Répartition des pensions et allocations

- 24.** Cotisations des armateurs et cotisations des marins
Salaires forfaitaires des marins

- 25.** Action sanitaire et sociale : répartition géographique des principales aides individuelles

- 26.** Répartition des dossiers soumis au Conseil supérieur de santé
Pensions d'invalidité accident concédées en fonction des pathologies
Incapacités des marins pour troubles musculo- squelettiques
Incapacités dues à l'amiante

- 27.** Contrôles sur personnes par CLP
Exonération du ticket modérateur
Expertises médicales
Arrêts

Bénéficiaires des prestations de l'ENIM

		2011	2010 - 2011	
			VARIATION	
			NOMBRE	%
Bénéficiaires				
<input type="checkbox"/>	HOMMES	109 116	113 333	-3,72 %
<input type="checkbox"/>	FEMMES	70 391	72 942	-3,50 %
TOTAL		179 507	186 275	-3,63 %
Assurés CGP pour la maladie				
<input type="checkbox"/>	MARINS	30 017	32 297	-7,06 %
<input type="checkbox"/>	PENSIONNÉS	43 827	44 918	-2,43 %
	ensemble ▶	73 844	77 215	-4,37 %
<input type="checkbox"/>	AYANTS DROIT DES MARINS	15 282	18 583	-17,76 %
<input type="checkbox"/>	AYANTS DROIT DES PENSIONNÉS	13 142	13 621	-3,52 %
	ensemble ▶	28 424	32 204	-11,74 %
TOTAL		102 268	109 419	-6,54 %
PENSIONNÉS NON ASSURÉS CGP POUR LA MALADIE		77 239	76 856	+0,50 %
Titulaires de pensions CGP et CRM pour l'invalidité et la vieillesse				
<input type="checkbox"/>	PENSIONS CRM	117 765	118 279	-0,43 %
<input type="checkbox"/>	PENSIONS CGP	9 378	9 607	-2,38 %
		127 143	127 886	-0,58 %
<input type="checkbox"/>	PENSIONNÉS CUMULANT CES TYPES DE PENSION	6 077	6 112	-0,57 %
TOTAL		121 066	121 774	-0,58 %

Effectifs des marins par catégorie et secteur d'activité

CAT.	EFFECTIFS			part femmes marins	
	commerce	pêche	TOTAL		
<input type="checkbox"/> 1	53	89	142	11	7,75 %
<input type="checkbox"/> 2	9	113	122	3	2,46 %
<input type="checkbox"/> 3	1 808	2 677	4 485	798	17,79 %
<input type="checkbox"/> 4	1 317	3 431	4 748	287	6,04 %
<input type="checkbox"/> 5	615	2 698	3 313	151	4,56 %
<input type="checkbox"/> 6	901	2 516	3 417	169	4,95 %
<input type="checkbox"/> 7	1 455	1 477	2 932	81	2,76 %
<input type="checkbox"/> 8	842	2 072	2 914	185	6,35 %
<input type="checkbox"/> 9	666	475	1 141	26	2,28 %
<input type="checkbox"/> 10	829	386	1 215	17	1,40 %
<input type="checkbox"/> 11	294	105	399	23	5,76 %
<input type="checkbox"/> 12	1 778	296	2 074	54	2,60 %
<input type="checkbox"/> 13	247	156	403	1	0,25 %
<input type="checkbox"/> 14	130	39	169	3	1,78 %
<input type="checkbox"/> 15	943	42	985	36	3,65 %
<input type="checkbox"/> 16	332	21	353	4	1,13 %
<input type="checkbox"/> 17	231	113	344	3	0,87 %
<input type="checkbox"/> 18	132	0	132	2	1,52 %
<input type="checkbox"/> 19	391	0	391	3	0,77 %
<input type="checkbox"/> 20	338	0	338	6	1,78 %
<input type="checkbox"/> TOTAL	13 311	16 706	30 017	1 863	6,21 %
HOMMES <input type="checkbox"/>	12 083	16 071	28 154		
FEMMES <input type="checkbox"/>	1 228	635	1 863		

Répartition des marins sur le littoral (selon leur lieu de gestion maritime)

	2011		2010		
	commerce	pêche	commerce	pêche	TOTAL
NORD - PAS DE CALAIS	1 342	864	1 506	971	2 477
HAUTE NORMANDIE	1 074	716	1 140	795	1 935
BASSE NORMANDIE	450	1 645	453	1 798	2 251
BRETAGNE	4 150	5 051	4 248	5 490	9 738
PAYS-DE-LA-LOIRE	1 126	1 453	1 160	1 537	2 697
POITOU-CHARENTES	361	1 755	412	1 922	2 334
AQUITAINE	307	1 104	318	1 263	1 581
LANGUEDOC-ROUSSILLON	376	1 191	354	1 351	1 705
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	2 674	602	2 795	679	3 474
CORSE	703	190	733	214	947
GUADELOUPE	353	847	395	957	1 352
MARTINIQUE	221	610	218	643	861
GUYANE	61	112	74	129	203
LA RÉUNION	87	529	94	583	677
ST-PIERRE-&-MIQUELON	26	37	26	39	65
POLYNÉSIE (HORS DÉNOMBREMENT INFORMATIQUE)	-	-	-	-	-
TOTAL	13 311	16 706	13 926	18 371	32 297

Marins étrangers (effectif par pays)

2011		2011		2011	
Algérie	8	Guinée Equatoriale	4	Roumanie	1
Allemagne	7	Guyana	118	Saint-Vincent	2
Antilles Néerlandaises	1	Haïti	9	Sainte Lucie	1
Apatride	2	Italie	15	Sénégal	63
Belgique	7	Lettonie	1	Seychelles	1
Brésil	99	Liban	1	Sri Lanka	1
Cameroun	5	Lituanie	9	Suisse	4
Chili	1	Madagascar	8	Surinam	5
Congo	1	Maroc	57	Tchéquie	1
Côte d'Ivoire	1	Maurice	5	Thaïlande	1
Dominique	4	Monaco	1	Tunisie	12
Espagne	321	Mongolie	1	Ukraine	1
Finlande	1	Pays-Bas	4	Vietnam	1
Géorgie	1	Pérou	2		
Ghana	2	Pologne	78		
Grande Bretagne	13	Portugal	452	TOTAL	1 334
Guinée Bissau	1				

Remboursement de la Caisse Générale de Prévoyance pour les assurances maladie, accident du travail, maternité (en euros)

	maladie		Accident du travail		maternité	
	2010	2011	2011	2011	2010	2011
PRESTATIONS EN NATURE						
HONORAIRES DES PRATICIENS						
CONSULTATIONS	11 671 071	12 337 399	162 258	153 819	53 753	51 323
VISITES	2 179 642	2 218 868	4 032	3 608	634	584
ACTES DE CHIRURGIE ET SPÉCIALITÉ	6 746 318	7 219 523	88 095	100 011	59 850	49 389
RADIOLOGIE	8 467 090	9 605 043	92 568	87 266	4 259	4 435
AUTRES HONORAIRES	530 220	5 437 789	6 737	3 596	3 370	3 915
FORFAITS D'ACCOUCHEMENT	0	0	0	0	39 325	29 666
FRAIS DE DÉPLACEMENT DES PRATICIENS	5 546 073	981 578	1 701	1 521	159	44
total des honoraires ⇒	36 134 737	37 800 201	355 391	349 822	161 349	139 356
HOSPITALISATIONS						
DOTATIONS HOSPITALIÈRES	87 404 897	76 070 156	762 452	661 362	279 566	240 621
AUTRES HOSP ^{ns} DU SECTEUR PUBLIC	7 497 869	3 355 444	73 555	29 988	1 701	3 218
FRAIS DE SÉJOUR DU SECTEUR PRIVÉ	23 816 301	23 869 038	384 032	389 468	142 080	132 790
AUTRES DÉPENSES DU SECTEUR PRIVÉ	9 045 335	10 362 668	45 373	47 507	2 002	4 548
total hospitalisations ⇒	127 764 402	113 657 306	1 265 412	1 128 325	425 349	381 177
PRESCRIPTIONS MÉDICALES						
AUXILIAIRES MÉDICAUX	32 517 219	32 673 238	394 537	394 869	14 394	10 630
ANALYSES	7 303 040	6 849 444	10 033	12 740	60 393	46 892
PHARMACIE	59 852 155	60 016 031	85 116	127 423	22 441	24 092
AUTRES PRESCRIPTIONS	8 302 663	7 370 573	107 072	100 949	1 872	1 788
total prescriptions ⇒	107 975 077	106 909 285	596 757	635 982	99 101	83 401
AUTRES PRESTATIONS						
DÉPENSES FORFAITAIRES	24 226 967	24 777 278	-	0	-	0
FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MALADES	9 619 634	9 232 546	177 827	237 887	4 028	1 524
DIVERS	2 010 289	394 936	13 218	16 923	1 877	725
total autres prestations ⇒	35 856 890	34 404 760	191 045	254 811	5 905	2 249
PRESTATIONS EN ESPÈCES						
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	13 053 869	12 132 388	8 506 507	9 974 057	872 411	854 889
INDEMNITÉS DE NOURRITURE	219 973	241 747	954 496	1 131 140	-	0
total prestations en espèces ⇒	13 273 842	12 274 135	9 461 002	11 105 197	872 411	854 889
PRESTATIONS TOM						
total prestations TOM ⇒	2 996 329	4 035 876	588 565	778 853	-	0
TOTAL DES REMBOURSEMENTS	324 001 275	309 181 562	12 458 172	14 252 989	1 564 115	1 461 072
PROVISIONS POUR EXERCICE SUIVANT	34 519 556	30 149 044	1 600 000	2 000 000	121 367	797 025

Répartition des pensions et allocations à la caisse de retraite des marins

pensions, allocations	volume global		concession	
	2010	2011	2010	2011
marin				
ANCIENNETÉ À 55 ANS	18 534	18 181	510	533
ANCIENNETÉ À 50 ANS	4 496	4 366	79	77
ANCIENNETÉ À 52 ½ ANS	4 396	4 378	80	80
PROPORTIONNELLE	7 923	7 861	267	285
SPÉCIALE	31 850	32 015	1 415	1 164
ANTICIPÉE	3 943	3 891	133	130
RETRAITE SUBSTITUÉE À UNE PIM	880	869	57	60
ALLOCATION FORFAITAIRE	2	1	0	0
COORDINATION ET AVTS	765	650	1	0
ensemble	72 789	72 212	2 542	2 329
veuf(ve) et orphelin				
ANCIENNETÉ À 55 ANS	22 208	21 806	791	872
ANCIENNETÉ À 50 ANS	2 881	2 833	120	117
ANCIENNETÉ À 52 ½ ANS	844	920	76	84
SPÉCIALE	12 053	12 590	770	849
ANTICIPÉE	1 990	2 038	115	113
RETRAITE SUBSTITUÉE À UNE PIM	728	757	42	51
COORDINATION ET AVTS	2 503	2 321	64	51
ORPHELIN À 10%	1 046	1 015	128	146
ORPHELIN À 50%	1 008	1 047	82	148
ALLOCATION DE VEUVE	229	226	5	9
ensemble	45 490	45 553	2 193	2 440
TOTAL	118 279	117 765	4 735	4 769

à la caisse générale de prévoyance

pensions, allocations	volume global		concession	
	2010	2011	2010	2011
accident du travail maritime et invalidité professionnelle				
MARIN	5 732	5 625	133	163
VEUF(VE)	2 836	2 780	47	44
ORPHELIN	376	351	16	10
ASCENDANT, CONCUBIN	82	82	0	2
ensemble	9 026	8 838	196	219
maladie				
MARIN	531	495	43	42
VEUF(VE)	47	43	0	0
ORPHELIN	3	2	0	0
ASCENDANT	0	0	0	0
ensemble	581	540	43	42
TOTAL	9 607	9 378	239	261

Cotisations des armateurs et cotisations des marins

En 2011, pour l'ensemble des activités - commerce et pêche - en euros

	C R M		C G P		TOTAL
	MARINS	ARMATEURS	MARINS	ARMATEURS	
NORD - PAS DE CALAIS	7 015 650	2 664 490	794 327	2 212 593	12 687 060
HAUTE NORMANDIE	8 329 020	5 134 511	970 850	4 181 871	18 616 252
BASSE NORMANDIE	4 023 309	712 913	450 204	799 717	5 986 143
BRETAGNE	20 729 786	6 501 583	2 343 518	6 367 417	35 942 304
PAYS-DE-LA-LOIRE	5 944 296	2 981 132	671 691	2 812 025	12 409 144
POITOU-CHARENTES	4 778 947	1 393 241	551 790	1 889 442	8 613 420
AQUITAINE	3 895 130	1 902 064	448 352	1 879 550	8 125 096
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3 223 695	1 251 967	370 063	1 271 413	6 177 138
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	15 023 628	7 448 843	1 658 085	6 189 224	30 319 780
CORSE	1 095 271	864 934	127 308	724 171	2 811 684
MARTINIQUE	1 224 356	300 284	154 166	268 587	1 947 393
GUADELOUPE	1 543 062	272 172	179 953	233 481	2 228 668
GUYANE	200 495	240 519	27 940	108 400	577 354
LA RÉUNION	863 861	368 625	102 281	316 902	1 651 669
SAINT-PIERRE-&-MIQUELON	114 582	76 238	63 456	59 644	313 920
TOM ET AUTRES	1 890 625	4 155 318	547 253	1 440 541	8 033 737
TOTAL	79 895 713	36 268 834	9 461 237	30 754 978	156 380 762

Salaires forfaitaires des marins en 2010 et 2011

selon les catégories de classement (montant annuel en euros)

catégories	au 1/04/10	au 1/04/11
■ 1	11 863,96	12 113,10
■ 2	14 755,73	15 065,60
■ 3	17 646,96	18 017,44
■ 4	19 466,59	19 875,39
■ 5	20 776,13	21 212,43
■ 6	21 497,22	21 948,66
■ 7	22 832,05	23 311,52
■ 8	24 031,10	24 535,75
■ 9	25 114,90	25 642,31
■ 10	26 688,70	27 249,16
■ 11	29 568,90	30 189,85
■ 12	31 457,56	32 118,17
■ 13	34 029,15	34 743,76
■ 14	36 600,79	37 369,41
■ 15	39 452,99	40 281,50
■ 16	42 474,11	43 366,07
■ 17	46 166,06	47 135,55
■ 18	50 874,85	51 943,22
■ 19	56 001,85	57 177,89
■ 20	61 531,59	62 823,75

*Action sanitaire et sociale**répartition géographique des principales aides individuelles*

	aides aux pensionnés						secours aux marins et familles			
	aide ménagère	garde à domicile	aide habitat	aide aux chauffage climatis*	aide aux vacances	hébergement temporaire	secours ordinaires * MHN-MAT	secours ordinaires ** ATM-MP	secours d'urgence	secours d'obsèques
NORD	30	-	1	58	5	-	20	-	-	9
PAS-DE-CALAIS, SOMME	21	-	-	53	10	-	49	9	-	19
SEINE-MARITIME, EURE	28	1	3	50	3	-	26	5	-	11
CALVADOS	23	2	3	26	2	-	30	9	-	2
MANCHE	29	1	1	23	1	-	13	6	3	4
ILLE-ET-VILAINE	65	-	6	104	9	-	30	11	-	6
CÔTES D'ARMOR	183	2	27	378	14	2	36	11	-	26
FINISTÈRE	245	9	22	368	6	-	55	4	2	50
MORBIHAN	123	3	3	127	5	1	34	8	-	12
LOIRE ATLANTIQUE	26	5	-	27	3	-	4	1	-	4
VENDÉE	53	-	2	82	3	3	24	2	-	15
CHARENTE MARITIME	187	-	4	229	4	-	32	2	-	11
GIRONDE	66	-	1	61	-	-	15	2	-	4
PYRÉNÉES ATL., LANDES	22	-	-	20	2	-	11	-	-	3
PYRÉNÉES ORIENT., AUDE	26	-	1	17	-	-	2	3	-	3
HÉRAULT, GARD	25	-	6	84	4	-	34	9	-	5
BOUCHES DU RHÔNE	65	2	4	173	10	-	27	7	-	12
VAR	15	-	-	21	2	-	11	-	-	-
ALPES MARITIMES	5	-	1	8	-	-	-	-	-	2
HAUTE CORSE	13	-	3	20	3	-	14	2	-	8
CORSE DU SUD	3	-	4	40	-	-	8	-	-	3
AUTRES DEPARTEMENTS DE METROPOLE	17	-	-	-	-	-	-	-	-	2
MARTINIQUE	253	-	1	-	4	-	3	4	-	7
GUADELOUPE	128	-	9	1	4	-	5	2	-	14
RÉUNION	8	-	-	-	5	-	3	3	-	-
GUYANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ST-PIERRE-&-MIQUELON	10	-	1	12	-	-	-	-	-	-
POLYNÉSIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOUVELLE CALÉDONIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRISES EN CHARGE	1 669	25	103	1 982	99	6	486	100	5	232
DEPENSE (EN €)	2 815 426	45 136	275 344	495 161	41 400	7 370	194 539	42 253	28 821	232 000

* maladie hors navigation et maternité

** accident du travail maritime et maladie professionnelle

Répartition des dossiers soumis au Conseil Supérieur de Santé

	2007	2008	2009	2010	2011
PRISE EN CHARGE DE RISQUE PROFESSIONNEL MARITIME	15	16	25	23	22
BÉNÉFICE DE LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE	71	91	88	44	51
CONCESSION DE PENSION INVALIDITÉ MALADIE PROFESSIONNELLE	314	285	300	257	325
RÉVISION DE PENSION INVALIDITÉ MALADIE PROFESSIONNELLE	18	13	15	23	17
CONCESSION DE PENSION INVALIDITÉ ACCIDENT	241	253	213	224	184
RÉVISION DE PENSION INVALIDITÉ ACCIDENT	68	38	35	33	27
CONCESSION DE PENSION ANTICIPÉE SUR LA CRM	119	144	107	110	130
CONCESSION DE PENSION INVALIDITÉ MALADIE	71	92	68	56	55
RÉVISION DE PENSION INVALIDITÉ ET DE SOINS AUX INVALIDES	22	13	11	9	8
COMPLÈMENT DE RENTE AUX VEUVES	1	2	1	-	-
PENSION D'INVALIDITÉ D'AYANT DROIT	43	24	37	36	47
RÉSERVATION DE DROITS, ORPHELIN INFIRME MAJEUR	13	20	10	18	17
MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE	17	-	6	4	5
TOTAL	1 013	991	916	837	888

Pensions d'invalidité accident concédées en fonction des pathologies

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
atteinte des membres supérieurs *	85	86	99	69	69	51
atteinte des membres inférieurs **	47	50	39	43	53	32
atteinte du rachis	57	49	52	57	48	31
autres pathologies ***	35	23	38	27	28	37
Divers (polypathologie, neurologie, plongée, hernie)						17
TOTAL	224	208	218	196	190	168

* main : 22 ; poignet : 3 ; avant-bras/bras : 5 ; épaule : 17 ; nez : 1 ; oreilles : 1

** hanche-fémur : 1 ; genoux : 13 ; jambe-fibia-péroné : 9 ; chevilles : 4 ; pieds : 4 ; hanches : 2

*** infarctus et traumatismes essentiellement.

Incapacités des marins pour troubles musculo-squelettiques

codification des maladies (1)	Accords		Refus ou rejets	
	Accords	Refus ou rejets	Accords	Refus ou rejets
57 A	32	10		
57 B	22	5		
57 C	61	3		
57 D	2	-		
79	6	1		
98	26	13		
ATI		10		
divers	18	4		
hors tableau	2	29		
SOUS TOTAL	169	75		
VOLUME TOTAL DES DOSSIERS : 244				

Incapacités dues à l'amiante

codification des maladies (1)	Accords		Refus	
	Accords	Refus	Accords	Refus
30A	6			
30B	40	2		
30bis	23			
30C	2			
30D	6			
30E	2			
SOUS TOTAL	79	2		
VOLUME TOTAL DES DOSSIERS : 81				

(1) en référence aux tableaux des maladies professionnelles du code de la sécurité sociale

Contrôles sur personne par CLP (assurés examinés par les médecins ENIM)

	2011
Contrôles sur personnes	
CLP DE SAINT-MALO	494
CLP DE LORIENT	507
CLP DE BORDEAUX	270
TOTAL	1 271

Exonération du ticket modérateur pour affections de longue durée (demandes d'admission et révision)

	2010	2011
CLP DE SAINT-MALO	2 143	2 745
CLP DE LORIENT	2 222	2 063
CLP DE BORDEAUX	1 036	885
TOTAL	5 401	5 693

Expertises médicales en cas de contestation, par l'assuré, d'une décision de l'ENIM sur l'appréciation d'une incapacité

	favorables à l'ENIM		défavorables à l'ENIM		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
CLP DE SAINT-MALO	11	11	5	2	16	13
CLP DE LORIENT	9	6	5	1	14	7
CLP DE BORDEAUX	-	2	-	-	-	2
TOTAL	20	19	10	3	30	22

Arrêts

Nombre d'arrêts reçus et traités mensuellement par les 3 services médicaux

	2011
MALADIE HORS NAVIGATION (MHN)	1 640
MALADIE EN COURS DE NAVIGATION (MCN)	218
ACCIDENT DU TRAVAIL MARITIME (ATM)	1 598
MATERNITÉ (MAT)	36
POUR UN TOTAL DE 41 904 PRESCRIPTIONS D'ARRÊT DE TRAVAIL (CMI, PROLONGATION, FINAL, CONSOLIDATION, GUÉRISON)	

Nombre de nouveaux cas d'arrêts de travail reçus mensuellement

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
BORDEAUX / METROPOLE	86	63	55	49	59	50	58	65	43	56	40	49
BORDEAUX / DOM	28	18	21	10	20	22	13	22	18	21	18	17
LORIENT	209	167	197	151	168	159	168	167	187	211	169	156
SAINT-MALO	437	315	380	297	297	319	315	288	349	329	328	265
TOTAL	760	563	653	507	544	550	554	542	597	617	555	487

Nombre de jours indemnisés par durée

MOINS DE 8 JOURS	1 136
ENTRE 8 ET 45 JOURS	3 753
ENTRE 45 ET 180 JOURS	2 504
PLUS DE 180 JOURS	1 382
TOTAL	8 775

Nombre d'arrêts indemnisés par risque

	Maladie	AT/MP	TOTAL
SERVICE MEDICAL BORDEAUX/DOM	769	361	1 130
SERVICE MEDICAL LORIENT	1 747	823	2 570
SERVICE MEDICAL SAINT MALO	3 554	1 521	5 075
TOTAL	6 070	2 705	8 775

Contacts

Centre de prestations maladie de Saint-Malo (CPM1)

Arsenal de la Marine - Quai Solidor - 35 415 Saint-Malo cedex
02 99 82 98 50 - clpsm.enim@enim.eu

Centre de prestations maladie de Lorient (CPM2)

33 boulevard Cosmao-Dumanoir - 56 327 Lorient
02 97 64 84 40 - clplo.enim@enim.eu

Mission commune d'appui aux centres de prestations maladie (MCA)

22 place Charles Gruet - 33 001 Bordeaux cedex
05 56 00 89 60 - clpbx.enim@enim.eu

Centre des pensions et des archives (CPA)

1 bis rue Pierre Lotti - BP 240 - 22 505 Paimpol
02.96.55.32.32 - cdp.enim@enim.eu

Centre des cotisations des marins et armateurs (CCMA)

Arsenal de la Marine - Quai Solidor - 35 415 Saint-Malo cedex
02 99 82 98 00 - cnlre.enim@enim.eu

Pour plus d'informations, merci de vous adresser à la Mission de la communication

bcidg.enim@enim.eu

www.enim.eu